



Gouvernement du Québec
Ministère du Revenu

N^o 120454

Permis de disposer

Loi sur les droits successoraux (article 53)

N^o du dossier 628448

Succession de GAGNE, Hilaire

en son vivant de St-Cyrille de Wendover

décédé(e) le 5 février 1979

Vu les déclarations et autres pièces produites au ministère du Revenu du Québec, la transmission des biens ci-après décrits peut être complétée, savoir:

Un immeuble, situé dans la municipalité de la paroisse de St-Léonard d'Aston, connu et désigné comme étant une partie du lot CENT VINGT ET UN (P. 121) du cadastre de la paroisse de ST-Léonard d'Aston, division d'enregistrement de Nicolet. Lequel terrain, mesurant deux arpents de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin et la rivière Nicolet, et est borné au nord-est par la rivière Nicolet, à l'ouest par le chemin public, du côté nord-ouest par le terrain d'Elphège Fleurant ou représentants et de l'autre côté au sud-est par le terrain d'Henri Brunelle ou représentants.

Avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Sauf la partie vendue à Denis Gagné.

Division d'enregistrement - NICOLET # 2
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 79-7--23 - 12:30
année mois jour heure minute
sous le numéro 83783
Gaire Denis
Registraire

ORIGINAL



1009927747

Fait et signé à Québec, ce 6 juin 19 79

A. Liouel
CHEF DE LA DIVISION

Liouel
Fonctionnaire autorisé

cb